

10ème Lou Camel triathlon

Dimanche 28 Juin 2026

Article 1: *présentation de la course*

Distance M individuel et relais :

- . Départ 8H
- . Le temps sera pris sur le 1er arrivant
- . 1500M de natation, 50KM de vélo, 10KM de course à pied
- . Épreuve limitée à 125 coureurs

Ouvert aux participants nés avant 2008 (juniors) en individuel.
Ouvert aux participants nés entre 2009 et 2010 (cadets) uniquement en relais.

Distance XS individuel :

- . Départ 9H
- . 350M de natation, 9,5KM de vélo, 2,5KM de course à pied
- . Épreuve limitée à 125 coureurs
- . Plusieurs départs seront donnés

Ouvert aux participants nés avant 2014. Pour les benjamins (nés en 2013-2014) le départ sera décalé de 5 min. Les minimes (nés en 2011-2012) pourront intégrer cette vague spécifique s'ils le souhaitent.

Distance S individuel et relais :

- . Départ 11H
- . 750M natation, 22KM de vélo, 5,6KM de course à pied
- . Épreuve limitée à 200 coureurs
- . Plusieurs départs seront donnés

Ouvert aux participants nés avant 2010 (cadets) en individuel.
Ouvert aux participants nés entre 2011-2014 (benjamins-minimes) uniquement en relais.

Article 2: *organisation, tarif, date de clôture des inscriptions.*

Le tarif d'inscription est de (hors prix du Pass Compétition) :

XS : 25 Euros en solo

S : 50 Euros en relais et 35 Euros solo

M : 60 Euros en relais et 50 Euros solo

Les inscriptions seront closes au plus tard le 25 juin 2026 à 23h59, sauf si les quotas prévus sont atteints avant. Dans les deux cas, il ne sera alors plus possible de s'inscrire.

Ces tarifs sont garantis jusqu'au dimanche 14 juin 2026 à 23h59, passé cette date et jusqu'au 25 juin 2026 23h59 les tarifs seront majorés de 5 Euros.

Article 3: *modalités d'inscription*

Inscription sur « Sport'n connect » avec paiement sécurisé.

Date limite d'inscription le 25 juin 2026 23h59

Il n'y aura pas d'inscription sur place.

Pour s'inscrire : les non licencié(e)s FFtri et les personnes ayant une licence « loisir » doivent souscrire à un « Pass Compétition », moyennant une majoration tarifaire conformément à la réglementation de la FFtri.

- . Si le demandeur est **majeur**, il devra prendre connaissance du « Formulaire Info Santé » et attester de la bonne compréhension des informations délivrées disponible sur le site d'inscription à l'épreuve « sport'n connect ».
- . Si le demandeur est **mineur**, l'obtention de la licence ou de la prise d'un « Pass Compétition » sont subordonnées à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur « Formulaire Info Santé », réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Le questionnaire est disponible sur le site d'inscription à l'épreuve « sport'n connect ».

Pour les mineurs une autorisation du responsable légal est demandée.

Chaque athlète doit fournir sa pièce d'identité ainsi que l'un des documents cité ci-dessus.

L'organisation se réserve le droit de refuser une inscription ou interdire la participation d'un coureur en cas de non-présentation d'un des documents cités ci-dessus.

Le numéro de dossard ne pourrait être attribué si le dossier d'inscription est incomplet.

En cas de non-présentation d'un des documents cités ci-dessus, aucun remboursement ne pourrait être exigé.

Article 4: retrait des dossards

Les dossards seront à retirer au Parc de la Plantade soit :

- . La veille, le 27 juin 2026 de 15H à 17H
- . Le jour de la course à partir de 06h30 et jusqu'à 30 min avant le début de l'épreuve.

Rappel : départ des courses : 08h00 (M), 09h00 (XS) et 11h00 (S)

Chaque participant doit présenter une pièce d'identité.

Pour les relais, chaque équipe doit être présente au complet au moment du retrait des dossards pour valider la présence de l'équipe.

Il est obligatoire d'assister au briefing d'avant course qui se déroulera sur la ligne de départ de la natation.

Article 5: le matériel

Le bracelet électronique est fourni par l'organisateur. Il devra être porté à la cheville jusqu'à la fin de l'épreuve.

- . Il servira de témoin pour les équipes des épreuves relais.
- . En cas d'abandon, l'athlète doit le ramener à l'organisation sur la zone d'arrivée.
- . En cas d'oubli, de perte ou de vol, il vous sera facturé **60 Euros**.

L'ensemble du matériel choisi au départ devra être conservé jusqu'à la fin de la course. Un contrôle de matériel sera effectué au départ ou pendant la course, chaque athlète devra pouvoir montrer qu'il possède bien le matériel obligatoire pour ne pas être disqualifié. Une athlète qui se décharge ou récupère une partie de son matériel durant la course sera disqualifié.

Toute assistance extérieure est interdite.

Il est de la responsabilité du triathlète d'être bien préparé pour l'épreuve et d'avoir un matériel adapté à la compétition à laquelle il participe.

Matériel obligatoire pour l'ensemble des courses :

- . Fourni par le coureur : Bonnet de natation pour la partie natation.

- . Fourni par les organisateurs :Un dossard (flocage au feutre : bras, jambe)

Il est interdit de faire la partie vélo et course à pieds torse nu.

Article 6: La course

- . Les horaires d'ouverture et de fermeture de l'aire de transition seront affichées au stand des inscriptions.
- . Aucune personne autre que les triathlètes et l'organisation n'est autorisée à pénétrer dans l'aire de transition.
- . Un briefing obligatoire pour tous les triathlètes sera fait 15 minutes avant chaque départ de course au niveau du départ de la natation.

La natation :

- . Se fait dans le bras de l'Orb.
- . Le règlement en vigueur est celui de la FFTRI.
- . Des bouées balisent les zones dangereuses. Des bouées jaunes sont placées à chaque virement de bord.
- . Seules les embarcations de l'organisation et des officiels sont autorisées sur l'Orb.

Le vélo :

- . Le règlement en vigueur est celui de la FFTRI.
- . Balisé par des flèches au sol, des panneaux et des bénévoles.
- . Le code de la route doit être respecté.

La course à pied :

- . Le règlement en vigueur est celui de la FFTRI.
- . Balisé par des flèches au sol, des plots orange et blanc, des panneaux et des bénévoles.
- . Le code de la route doit être respecté.

L'arrivée :

- . Le port du bracelet électronique est obligatoire pour franchir la ligne d'arrivée sous peine de disqualification.
- . Le triathlète devra remettre son bracelet électronique à l'organisation après avoir franchi la ligne d'arrivée.

Tout au long de la course, des contrôles auront lieu.

Le port du bonnet est obligatoire durant l'épreuve de natation.

Le parcours de la course est balisé et fléché dans son intégralité par des moyens visibles: fléchage, rubalise, banderole, drapeau, notamment pour les entrées et les sorties d'eau.

Le parcours doit être suivi dans sa globalité par les équipes sous peine de disqualification.

Dans tous les cas d'erreur de parcours seul le concurrent est responsable.

En cas de mauvaises conditions climatiques, l'épreuve de natation pourra être modifiée.

Article 7: Postes de contrôle et ravitaillements

Les postes de contrôle sont répartis le long du parcours et constituent des sites de pointage obligatoires pour les concurrents.

Les participants qui ne passent pas au contrôle sont disqualifiés.

- . 2 ravitaillements liquides seront mis sur le circuit de la course à pied.

- . 1 ravitaillement solide et liquide sera mis à l'arrivée.

Article 8: Abandon

En cas d'abandon d'un athlète, celui-ci est automatiquement hors course et doit signaler son abandon au poste le plus proche.

Si un des athlètes par équipe abandonne, l'équipe doit également abandonner.

Article 9: Motif de disqualification

Si les faits ci-dessous sont avérés, la disqualification d'un(e) ou plusieurs participants ou équipes ne fera l'objet d'aucun recours et d'aucune discussion. Elle sera irréversible.

- . Les concurrents ne sont pas autorisés à utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des avantages, utilisation de matériel, interdit dans quelconque, moyen de transport durant l'épreuve.
- . Pointage au-delà de l'heure de fermeture d'un poste de contrôle.
- . Absence d'un article de l'équipement obligatoire durant la course.
- . Non-assistance à un concurrent en difficulté.
- . Refus de se faire examiner par les médecins durant l'épreuve.
- . Comportement dangereux d'un concurrent.
- . Participant qui ne suit pas le parcours balisé ou de ne pas passer par un poste de contrôle.
- . Non-respect des autres participants, l'organisation, les spectateurs et les personnes présents dans la zone de course.
- . L'aide matérielle ou humaine extérieur à l'organisation.

Article 10: Assistance médical

L'assistance médicale a pour objectif d'assurer la sécurité le long du parcours.

L'équipe médicale présente à ses postes avisera l'inaptitude d'un concurrent à continuer l'épreuve.

Un poste de secours sera présent à l'arrivée.

Article 11: Remise des prix

Épreuves M, S, XS individuel : (pour chaque épreuves)

- . 3 premiers scratches masculins
- . 3 premières scratch féminines
- . 1er vétéran masculin
- . 1ère vétéran féminine
- . 1er senior masculin
- . 1ère senior féminine
- . 1er junior masculin
- . 1er junior féminine
- . 1er cadet masculin
- . 1ère cadette féminine

Epreuves M et S relais :

- . Premier relais 100 % masculin
- . Premier relais 100 % féminine
- . Premier relais mixte

Championnat Départemental :

1^{er} masculin et 1ère féminine de chaque catégorie sur les formats XS et S

Les récompenses sont non cumulables (valable pour chaque épreuve). Les prix non remis pendant le podium seront conservés par l'organisateur et ne pourront être réclamés par les participants.

Article 12: *Responsabilité et assistance personnelle*

Les concurrents participent librement et à leurs propres risques.

L'organisation et les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident de détérioration, vol ou perte de matériel et objet personnel des concurrents.

Article 13: *Annulation de l'épreuve*

En cas d'empêchement pour force majeure, conditions climatiques, arrêté préfectorale, l'épreuve sera annulée mais les frais d'inscription restent acquis à l'organisation.

En cas d'annulation de l'épreuve pour une raison autre que de force majeure, les frais d'inscription seront remboursés ou reporter à la prochaine édition.

Les concurrents acceptent de se mettre au directif de l'organisation, changement de parcours en fonction de la météo, pénalité.

En cas de désistement d'une équipe ou d'un athlète, aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

Article 14: *Respect et Assistance*

Chaque participant fera preuve de respect envers les autres concurrents, les organisateurs, les spectateurs et les personnes présentes dans la zone de course.

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement.

L'organisation n'est pas responsable des écarts de conduite des concurrents. Un participant est tenu de porter secours dans la limite de ses possibilités et ou de signaler un participant en difficulté aux organisateurs, même s'il doit se détourner ou perdre du temps.

Article 15: *Droit à l'image*

- . L'inscription et l'acceptation du règlement donnent l'autorisation à l'organisateur de prendre des photos et de filmer les épreuves.
- . Celles-ci pourront être diffusées et mises sur les réseaux sociaux afin de promouvoir le triathlon.
- . Les personnes refusant ce droit à l'image doivent le signaler à l'organisation le jour de la manifestation à la table d'enregistrement et par écrit.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.